



Pôle Erdre et Cens

Décision n°2023-1020

Objet : Nantes -7 rue Geoffroy – Classement de la parcelle cadastrée OS437

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2023-445 du 10 mai 2023, relative à l'acquisition par le biais d'une déclaration d'abandon de la parcelle cadastrée OS437 située 7 rue Geoffroy sur la commune de Nantes,

Considérant que cette parcelle forme une partie de l'emprise du trottoir à l'usage direct du public

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Nantes – 7 rue Geoffroy – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée OS437.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 OCT. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

Mise en ligne
- 7 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231020-2023_1020DEC-AU_1
Date de télétransmission : 07/11/2023
Date de réception préfecture : 07/11/2023